
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1837.

~~~~~

*DISCOURS de M. le Ministre des Finances, accompagnant un nouveau tableau du Budget général des Voies et Moyens, pour l'exercice de 1838.*

---

MESSIEURS,

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le faire remarquer dans la discussion du Budget de la Dette Publique, il est à craindre que l'opinion ne tende à s'égarer en ce qui concerne la hauteur réelle des impôts qui existent en Belgique.

Prenant le chiffre total du Budget des Voies et Moyens pour thème de leurs dissertations sur les finances de l'État, plusieurs journaux ont cru et fait croire à une charge incessante et considérable d'impôts, tandis que des sommes importantes qui figurent dans ce chiffre et qui résultent de l'exploitation plus étendue du chemin de fer et des autres propriétés de l'État, viennent au contraire rendre moins grands les sacrifices qu'auraient dû faire les contribuables pour assurer la défense et l'administration du pays.

Pour parer à ce grave inconvénient, Messieurs, qui peut altérer notre crédit à l'étranger en donnant une fausse idée de notre situation financière, j'ai cru utile de rendre palpable le véritable état des choses, en classant le tableau des voies et moyens par nature de produits, c'est-à-dire, en impôts, péages, capitaux et revenus, et remboursements.

*Par impôts* j'entends tout ce qui grève forcément, directement ou indirectement le contribuable, sans qu'il reçoive en compensation aucune prestation immédiate. Ainsi les contributions foncière et personnelle; les patentes; les redevances des mines; les droits de douanes, d'accises et de garantie, ceux de timbre, d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque et de successions, sont à mes yeux des impôts réels. J'ai classé aussi les amendes dans cette catégorie, bien que sous certains rapports, elles doivent être considérées comme étant d'une nature différente.

*Par péages*, je comprends le prix exigé pour l'usage momentané d'un objet appartenant à l'État, ou pour un service rendu par l'administration.

Les droits d'écluse sur les canaux domaniaux; ceux de passage d'eau; la taxe des barrières, sont ainsi des péages.

Les produits de la poste le sont aussi, parce que le port des lettres n'est point

un impôt gratuit, mais bien le prix d'un service dont l'État s'est réservé le privilège exclusif.

Il n'en est pas de même des produits du chemin de fer. Ceux-ci représentent le revenu d'une exploitation qui n'est point un monopole. Chacun est libre d'user ou de ne pas user de cette voie de communication, car d'autres moyens de transport existent légalement à côté de ceux-là. C'est donc purement et simplement le rendage d'une propriété, comme celui des forêts et des houillères domaniales.

Le chapitre des *capitaux et revenus* se compose aussi du fermage et des produits des exploitations des propriétés de l'État, et en outre des rentes, intérêts et capitaux qui lui appartiennent à divers titres.

Quant au chapitre des *remboursemens*, il est formé de toutes les rentrées d'avances qui figurent successivement dans les Budgets des Ministères, et qui grossissent fictivement les chiffres des recettes et des dépenses dans l'intérêt d'une bonne comptabilité et pour assurer le contrôle de la Législature, sans cependant exercer aucune influence sur la position des contribuables.

Le tableau des recettes ainsi classé pour 1838, et que le Roi m'a autorisé à substituer à celui joint au projet de loi des voies et moyens qui vous a été soumis, ne change rien aux chiffres détaillés déjà examinés par les sections et la section centrale, et ne modifie aucunement l'essence de ce projet. Toutefois il comprend une majoration du montant des redevances sur les mines, majoration qui a été admise par la section centrale, à la suite d'explications entre elle et les Ministères des Travaux publics et des Finances.

Cette substitution ne peut donc nuire à la clarté de la discussion, mais elle a pour effet immédiat de démontrer à l'évidence que sur un Budget de 97,055,092 francs, les impôts proprement dits ne sont que de 79,166,092 fr., en sorte que comptant la population du Royaume à raison de 4,200,000 habitans, il n'est payé par tête à l'État qu'une cotisation moyenne de 18 francs 85 centimes.

Ce fait parle trop haut en faveur de nos institutions et de l'administration du pays, et appuie trop efficacement la base de notre crédit national, pour qu'il n'ait pas été de mon devoir, Messieurs, de le faire ressortir en ce moment avec force et clarté.

*Le Ministre des Finances,*  
E. D'HUART.



oyens pour l'exercice 1838.

| MONTANT<br>des<br>PRÉVISIONS DES RECETTES. | TOTAL.     | Observations. |
|--------------------------------------------|------------|---------------|
| 13,879,327                                 |            |               |
| 793,067                                    | 19,055,192 |               |
| 2,381,898                                  |            |               |
| 7,520,000                                  | 8,848,000  |               |
| 1,128,000                                  |            |               |
| 2,578,000                                  | 2,962,400  |               |
| 388,400                                    |            |               |
| 100,000                                    |            |               |
| 10,000                                     | 115,500    |               |
| 8,500                                      |            |               |
| 8,000,000                                  |            |               |
| 800,000                                    |            |               |
| 100,000                                    | 9,000,000  |               |
| 268,000                                    |            |               |
| 36,000                                     |            |               |
| 900,000                                    |            |               |
| 3,700,000                                  |            |               |
| 2,800,000                                  |            |               |
| 200,000                                    |            |               |
| 3,000,000                                  | 19,870,000 | 79,168,092    |
| 7,000,000                                  |            |               |
| 800,000                                    |            |               |
| 1,450,000                                  |            |               |
| 20,000                                     |            |               |
| 150,000                                    | 180,000    |               |
| 20,000                                     |            |               |
| 9,000                                      | 29,000     |               |
| 2,125,000                                  |            |               |
| 8,550,000                                  |            |               |
| 200,000                                    |            |               |
| 725,000                                    | 18,848,000 |               |
| 3,200,000                                  |            |               |
| 3,848,000                                  |            |               |
| 200,000                                    |            |               |
| 200,000                                    |            |               |
| 65,000                                     | 415,000    |               |
| 150,000                                    |            |               |
| 55,000                                     |            |               |
| 18,000                                     | 73,000     |               |
| 2,000                                      |            |               |
| 550,000                                    |            |               |
| 450,000                                    | 3,480,000  |               |
| 105,000                                    |            |               |
| 2,375,000                                  |            | 6,080,000     |
| 2,340,000                                  |            |               |
| 70,000                                     |            |               |
| 30,000                                     | 2,600,000  |               |
| 20,000                                     |            |               |
| 140,000                                    |            |               |
| A REPORTER. . . . fr.                      | 85,246,092 |               |

| ADMINISTRATIONS. | DÉSIGNATION DES PRODUITS. |
|------------------|---------------------------|
|------------------|---------------------------|

**CAPITAUX ET REVENUS.**

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TRAVAUX PUBLICS . . . . .               | <i>Chemin de fer</i> . . . . . } Voyageurs . . . . .<br>} Marchandises. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ENREGIST., DOMAINES ET FORÊTS . . . . . | Rachat et transfert de rentes . . . . .<br>Capitaux du fonds de l'industrie . . . . .<br>Capitaux de créances ordinaires et d'avances pour bâtimens d'écoles . . . . .<br>Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en deshérence; épaves . . . . .<br>Prix de vente de domaines, payés en minéraire ensuite de la loi du 28 déc. 1835 (858).<br>Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de terre et de sable . . . . .<br>Fermages de biens fonds et bâtimens, de chasse et de pêche; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre . . . . .<br>Produits des bouillères domaniales de Kerkræde . . . . .<br>Intérêts des créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtimens d'écoles . . . . .<br>Restitutions et dommages et intérêts en matière forestière . . . . .<br>Restitutions volontaires. . . . . |
| TRÉSOR PUBLIC . . . . .                 | Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets). . . . .<br>Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier-général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse. . . . .<br>Produits de l'emploi des fonds de cautionnemens et consignations. . . . .<br>Abonnemens au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i> . . . . .<br>Produits des haras. . . . .<br>Produits des établissemens modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**REMBOURSEMENS.**

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. . . . .    | Prix d'instrumens fournis par l'administration des contributions, etc. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ENREGIST., DOMAINES ET FORÊTS . . . . . | Solde des comptes . . . . .<br><i>Avances faites par le Ministère des Finances</i> . . . . . } 2 % sur les paiemens faits pour le compte de saisies réelles.<br>} Frais de poursuites et d'instances; frais de justice en matière forestière<br>} Recouvremens sur les communes, les hospices et les acquéreurs des bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois.<br>} 5 p. % sur les recettes faites pour le compte de tiers<br><i>Avances faites par le Ministère de la Justice</i> . . . . . } Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc<br>} Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiens, d'entretien et de remplacement de mineurs, enfans trouvés, etc . . . . . |
| TRÉSOR PUBLIC . . . . .                 | <i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur</i> . . . . . } Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique . . . . .<br>Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières. . . . .<br>Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien . . . . .<br>Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie. . . . .<br>Recouvrement d'avances faites à des provinces et à des communes et autres recettes diverses . . . . .                    |

**RECETTE POUR ORDRE**

- Produits des amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration
- Cautionnemens versés par les comptables de l'État . . . . .
- versés antérieurement à la révolution et dont les fonds
- Expértise de la contribution personnelle . . . . .
- Produit d'ouverture des entrepôts . . . . .

**FONDS DE DÉPÔTS.**

Consignations . . . . .



| MONTANT<br>des<br>PRÉVISIONS DES RECETTES. | TOTAL.     | Observations. |
|--------------------------------------------|------------|---------------|
| Report. . . . .                            | 83,240,092 |               |
| 4,000,000<br>850,000                       | 4,850,000  |               |
| 80,000<br>800,000<br>100,000               |            |               |
| 300,000<br>1,200,000                       |            |               |
| 530,000                                    | 3,774,000  |               |
| 350,000<br>240,000                         | 9,595,000  |               |
| 170,000<br>3,000<br>1,000                  |            |               |
| 30,000                                     |            |               |
| 670,000<br>200,000<br>53,000<br>12,000     | 971,000    |               |
| 8,000                                      |            |               |
| 1,000                                      | 1,000      |               |
| 35,000                                     |            |               |
| 1,000                                      |            |               |
| 20,000                                     |            |               |
| 175,500<br>20,000                          | 383,000    |               |
| 115,000                                    | 2,214,000  |               |
| 15,000                                     |            |               |
| 1,500                                      |            |               |
| 1,350,000                                  |            |               |
| 300,000<br>30,000                          | 1,830,000  |               |
| 150,000                                    |            |               |
| TOTAL. . . . .                             | 97,058,092 |               |

E.  
 ation des contributions. . fr. 120,000  
 . . . . . 80,000  
 sont en Hollande (*Alémours*). " 30,000  
 . . . . . 14,000  
244,000  
 . . . . . fr. 50,000